



Communiqué de presse

Paris, le 14 septembre 2017

Le CNA et l'UNSAF satisfaits de la recommandation de l'IGAS et l'IGAENR d'achever la réingénierie de la formation d'audioprothésiste d'ici la rentrée 2019

Dans un rapport rendu public le 31 août dernier, une mission conjointe de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) et de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) examine les modalités d'une meilleure intégration des formations paramédicales à l'université. En ce qui concerne les audioprothésistes, comme les orthophonistes et orthoptistes, le rapport note qu'il s'agit d'ores et déjà de « *formations exclusivement et historiquement assurées par l'université, qui relèvent des ministères chargés de l'enseignement supérieur et de la santé* ».

Pour ce qui est de « *l'universitarisation proprement dite, la première priorité est d'achever la réingénierie des professions paramédicales, et donc leur inscription dans le schéma licence-master-doctorat (LMD)* ». Le rapport recommande donc que les ministères chargés de l'enseignement supérieur et de la santé achèvent la réingénierie de la formation d'audioprothésiste d'ici la rentrée 2019. Après réingénierie, les titulaires du diplôme d'audioprothésiste devraient se voir conférer automatiquement le grade de licence.

La mission propose également de modifier le mode de recrutement de ces formations en supprimant les concours d'accès pour les bacheliers. « *Les formations paramédicales de niveau bac + 3 [dont les audioprothésistes] seraient accessibles via APB après sélection sur dossier et entretien individuel* » est-il recommandé. « *En effet, cette procédure permettrait de diversifier les profils des étudiants, et améliorerait l'accessibilité sociale de ces formations, en supprimant les classes préparatoires privées, souvent onéreuses et suivies par une proportion importante des étudiants* ».

La mission s'est aussi questionnée sur la pertinence de « *la régionalisation de la gestion et du financement de formations à effectif réduit* » dont font partie les audioprothésistes. « *La mobilité importante des étudiants après leurs études dans ces professions montre leur rayonnement interrégional, et les effectifs ne nécessitent pas nécessairement une implantation de proximité systématique* ». Les données du rapport montrent que les audioprothésistes sont les plus mobiles des 11 professions listées avec 70 % des « *actifs exerçant dans une région différente de leur lieu de diplôme* », cinq ans après l'avoir obtenu.

A la parution du rapport, Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé, et Frédérique Vidal, Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation, ont lancé conjointement une mission afin de relancer la concertation et de préciser les étapes de l'intégration à l'université des formations paramédicales. Elle a été confiée à Stéphane Le Bouler, secrétaire général du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie.

Alors que les programmes actuels sont inchangés depuis 2001, les techniques d'explorations fonctionnelles et de réhabilitation auditive ont connu une évolution importante. Des prises en charge de pathologies et techniques nouvelles sont apparues : acouphènes, protection des nuisances sonores, implants cochléaires...

Alors que les besoins futurs en professionnels sont aujourd'hui connus¹, le CNA et l'UNSAF sont disposés à participer et à faciliter l'application de ces recommandations devant conduire à une formation rénovée. Il est d'autant plus urgent de les mettre en œuvre que les liens entre déficit auditif et risques accrus de perte d'autonomie ne font aujourd'hui plus débat.

¹ Note CNA-UNSAF « *Démographie des audioprothésistes, quelle évolution ?* », 11 septembre 2017.

www.unsaf.org/doc/CNA-Unsaf-Demographie_des_audioprothesistes_quelle_evolution-11-09-2017.pdf

À propos du CNA

Le Collège National d'Audioprothèse veille à la qualité technique, scientifique et pédagogique de l'enseignement de la profession d'audioprothésiste et assure la représentation et la défense des intérêts déontologiques et moraux des audioprothésistes.

Dans ses formations, le CNA organise un enseignement post-universitaire auquel participent plus de 1000 professionnels. Il est présidé depuis 2015 par Stéphane Laurent.

Pour toute information complémentaire, visitez le site : www.college-nat-audio.fr

À propos de l'UNSAF

Le Syndicat national des audioprothésistes (UNSAF) est l'organisme professionnel représentatif des 3 300 audioprothésistes. Il siège notamment à [l'Union nationale des professionnels de santé \(UNPS\)](#) et au Haut Conseil des professions paramédicales (HCPP). Il est également le signataire de la convention nationale de tiers-payant conclue avec les Caisses Nationales d'Assurance Maladie.

L'UNSAF est également présent au niveau européen au sein de [l'Association européenne des audioprothésistes \(AEA\)](#). Il est présidé depuis juin 2012 par Luis Godinho.

Pour toute information complémentaire, visitez le site : www.unsaf.org

Contact Presse

Luis Godinho

06.88.88.07.83

contact@unsaf.org